

PARIS

Accessibilité : le vote, un droit pour tous

Le problème

Voter peut être délicat pour certains citoyens : ceux qui ne savent pas lire, qui ont difficultés de compréhension, qui sont empêchés pour accomplir tout ou partie des gestes (mettre le bulletin dans l'urne, signer...) ou pour appréhender sereinement un environnement inconnu. La restauration du droit de vote des personnes placées sous tutelle par la loi du 23 mars 2019 entraîne l'arrivée de primo-votants plus particulièrement concernés. D'après les données de la MDPH de Paris, près de 154 000 personnes disposaient d'au moins un droit actif fin 2016, soit près de 7 % de la population parisienne.

Votre solution innovante

L'ensemble des bureaux de vote parisiens est désormais accessible aux personnes âgées et à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

Les objectifs

Rendre le processus électoral accessible pour tout type de handicap
Adapter l'accueil et l'accompagnement tout au long du processus électoral
Améliorer l'orientation de tous les électeurs dans le bureau de vote

La description de l'innovation

- **Qui :**

Un groupe de travail piloté par la ville avec Accès Culture, l'Association des Paralysés de France (APF France Handicap), l'Association de parents d'enfants inadaptés de Paris (APEI 75), l'Association Valentin Haüy, le CASIP COJASOR, le Centre de ressources Autisme Ile-de-France (CRAIF), la Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap (FEDEEH), la Fédération française de sport adapté (FFSA), la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP) Paris, la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Handéo, Les Papillons blancs de Paris, Nous Aussi, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Didot Accompagnement, Siel Bleu, l'Union nationale de parents et amis des personnes handicapées mentales (UNAPEI), l'Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA) et l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

- **Pour qui :**

Les personnes âgées et les personnes handicapées, leurs aidants, les professionnels du secteur médico-social et les agents de la ville mobilisés pour les élections.

- **Quoi :**

Le dispositif est issu de six mois de travaux menés en étroite collaboration avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Paris, enrichis par des témoignages notamment de personnes déficientes intellectuelles et de quatre personnes en situation de handicap.

Il comprend :

- Un courrier aux 200 directeurs d'établissement accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées afin de sensibiliser ces dernières aux élections, en développant un support d'information à destination des tiers « accompagnateurs ».

- Une vidéo pédagogique à destination des électeurs sur « *Le vote un droit pour tous* » disponible sur le site handicap.paris.fr ; transmission à tous les directeurs d'établissement médico sociaux.
- Une vidéo de sensibilisation des présidents et agents des bureaux de vote parisiens à l'accessibilité et à l'accueil des différents publics, diffusée lors des séances de formation organisées à l'approche du scrutin.
- Une signalétique en langage FALC (Facile à lire et à comprendre) retraçant les différentes étapes du vote, pour affichage dans chaque bureau de vote (1 affiche globale placée à l'entrée et 6 affiches détaillées).
- Un service d'accueil téléphonique « hotline » le jour du scrutin afin de répondre aux différentes questions relatives à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Une communication avait été réalisée auprès des mairies d'arrondissement et des présidents des bureaux de vote pour la faire connaître.

- **Quand :**

Ce dispositif a été présenté le 13 mars et déployé pour les élections européennes du 26 mai.

Les moyens humains et financiers

Un chef de projet et un groupe de travail, tous les 15 jours de septembre à décembre.

Budget : 20 000 € pour les 896 bureaux de vote parisiens, correspondant à la réalisation de la vidéo et l'impression des affiches.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

La ville a reçu des témoignages très positifs et la presse s'en est fait l'écho.

Plusieurs établissements et services médico-sociaux ont saisi cette opportunité : le foyer Michel Cahen a réuni 25 résidents pour répondre aux questions sur le vote des personnes sous tutelle ; les services d'accompagnement à la vie sociale ont également organisé un temps d'échange qui a réuni une quinzaine de personnes. Un établissement médico-social a pris l'initiative de sonder ses usagers : ils étaient 20% de plus qu'en 2017 à avoir voté.

Les personnes en situation de handicap ou âgées qui ont voté l'ont fait dans de bonnes conditions : aucun incident n'a été relevé.

Potentiel

Ce dispositif peut se répliquer à moindre coût dans toute collectivité territoriale.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Malgré le nombre élevé de bureaux de vote et la difficulté d'harmonisation des pratiques, les premiers retours encouragent à poursuivre.

Les articles sur le site handicap.paris.fr ont été consultés pas près de 600 personnes. La mise en place d'une boîte mail va permettre un retour d'expérience de la part des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants pour faire évoluer le dispositif.

3 Mots clés : Accessibilité - Services aux personnes - Citoyenneté